



AGENCE FRANÇAISE  
DE SÉCURITÉ SANITAIRE  
DES ALIMENTS

Afssa – dossier n° 2007-3191 S FISONS  
**ANTICOCHENILLES ET TRAITEMENT D'HIVER**  
Dossier lié : 8500198

Maisons-Alfort, le 8 décembre 2008

LA DIRECTRICE GENERALE

## AVIS

de l'Agence française de sécurité sanitaire des aliments  
relatif à la demande de renouvellement de la préparation phytopharmaceutique  
**FISONS ANTICOCHENILLES ET TRAITEMENT D'HIVER**  
(numéro d'intrant : 8500198)

Dans le cadre de la convention-cadre relative au transfert par le Ministère de l'Agriculture et de la Pêche à l'Agence française de sécurité sanitaire des aliments (Afssa) des demandes antérieures à la date d'entrée en vigueur du décret n°2006-1177 du 22 septembre 2006, l'Afssa a examiné un dossier, déposé initialement à la Direction Générale de l'Alimentation par COMPO France SAS, de demande de renouvellement de la préparation phytopharmaceutique FISONS ANTICOCHENILLES ET TRAITEMENT D'HIVER.

Considérant que l'autorisation de mise sur le marché de la préparation **FISONS ANTICOCHENILLES ET TRAITEMENT D'HIVER** a été retirée le 28/10/2007, la demande présentée par COMPO France SAS est considérée comme non recevable.

**Pascale BRIAND**